



À l'attention des adhérents du Mikado
de la saison 2020-2021

AnneCY, le 18 novembre 2020

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

Nous connaissons de nouveau une situation de confinement. Même si nous avons pu maintenir une partie de nos actions et dispositifs du volet social, nous avons dû suspendre la tenue des activités de loisirs depuis le lundi 2 novembre 2020 inclus.

Pour le mois de novembre, 4 semaines sont concernées par le confinement.

Dans le cas où ce dernier serait prolongé sur décembre, 3 autres semaines pourraient être impactées, jusqu'à la veille des vacances scolaires.

Après concertation, les administrateurs du Bureau du Mikado ont décidé de proposer une indemnisation, calculée au *prorata temporis*, à chacun des adhérents inscrit à une activité régulière.

Vous serez remboursé.e. **des séances annulées entre le 2 novembre et 19 décembre 2020, au prorata temporis** *

(Pas de remboursement possible pour des règlements effectués avec des chèques Loisirs Ville d'Annecy, des chèques-vacances ou des coupons sport Ville d'Annecy).

Le remboursement des dites séances sera effectué par chèque bancaire, avant le 31 janvier 2021, et adressé par voie postale.

A noter : pour des raisons comptables, si vous aviez effectué un/des règlement.s. différé.s. par chèques lors de votre inscription, ces derniers seront encaissés aux dates prévues initialement. Aucune restitution de vos chèques ne sera opérée.

Toutefois, concernant le montant total des cours annulés, vous avez la possibilité de :

- faire un **don** à l'association Le Mikado (*Ce don est un don solidaire : il ne donnera pas lieu à l'établissement d'une attestation fiscale vous permettant de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu*),

ou

- bénéficier d'un **avoir** pour les activités de loisirs de la saison prochaine 2021-2022 (hors spectacles et cinéma), utilisable jusqu'au 30 septembre 2021. Dans le cas d'une adhésion famille, l'avoir est transmissible aux autres membres inscrits.

Pour effectuer un don ou bénéficier d'un avoir uniquement, merci de nous le signaler par mail à accueil@lemikado.org ou par courrier postal (adresse en pied de page), avant le 10 décembre 2020.

Par défaut et sans réponse de votre part, le remboursement sera opéré.

Vous n'aurez pas besoin de le demander, il sera traité automatiquement par nos équipes.

Dans l'attente de vous retrouver, prenez soin de vous et de vos proches !

Très cordialement, pour le Conseil d'Administration du Mikado,

LE MIKADO
MJCCS
2 place Annapurna
BP 818 – 74016 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 57 56 55
N° Siret : 840 793 954 00016

Julien LAGAHÉ,
Président du Mikado

* Si le confinement devait se prolonger après le 1^{er} janvier 2021, un premier remboursement serait effectué pour la période du 30/10/2020 au 24/12/2020 et une autre campagne de remboursement serait proposée par la suite.